



INFO RAPIDE



INTERCO 64
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

Info Rapide n°63

le 21 mai 2021

1/ **Compte rendu du Comité Technique du 7 mai 2021**

1. **Lignes directrices de gestion (LDG) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient la définition de LDG dans le domaine des ressources humaines.

Ainsi, il appartient à chaque collectivité et établissements publics employeurs de définir sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et ses orientations et critères généraux en matière d'avancement de grade au choix. Ces LDG doivent être arrêtées par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique. Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles prises à compter du 1er janvier 2021. Considérant l'affiliation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques, il est rappelé que les LDG en matière de promotion interne sont arrêtées par le CDG 64. Elles ont été soumises à l'avis du comité technique du CDG 64 ainsi qu'au Comité Technique de la CAPB en sa séance du 2 avril dernier. Le comité technique est invité à faire part de son avis sur les lignes directrices de gestion présentées en annexe 1.

La Cfdt a rappelé l'importance des lignes directrices de gestion dans la stratégie des ressources humaines des collectivités.

Les sujets portant sur **la gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences et la gestion de l'évolution des carrières des agents** (avancement de grade) cadrent les travaux à porter dans les LDG.

Même si tous les sujets rattachés aux lignes directrices de gestion ne sont pas abordés dans le projet des LDG des ressources humaines de la Capb, la Cfdt a rappelé que les items notifiés ont déjà fait l'objet de travaux en dialogue social dans le cadre des travaux d'harmonisation des pratiques salariales et sociales du fait de la fusion. **Ces lignes de gestion viennent de fait acter, par un document socle, les travaux à porter au sein des instances paritaires.**

La Cfdt CAPB / CIAS PB a rappelé l'importance **du protocole d'accord et de son avenant** dans lequel nous retrouvons des domaines tels que la revalorisation des salaires, du temps de travail, de la qualité de vie au travail ou encore l'action sociale qui sont, en outre, des points portés dans les LDG.

La Cfdt a rappelé qu'il y avait la possibilité, dans le cadre du dialogue social quotidien, **de faire évoluer** les contours des lignes de gestions, cela en fonction des évolutions statutaires de la fonction publique territoriale ou de l'actualité de notre collectivité.

Avis de la Cfdt : Avis favorable de la Cfdt

QUESTIONS DIVERSES CFDT au CT du 07 Mai 2021

1/ DGA Mobilité

Depuis de nombreux mois le poste de Directeur général Adjoint à la mobilité est vacant.

Nous savons que toute vacance de poste est préjudiciable au fonctionnement d'un service. Encore plus à ce niveau de positionnement dans l'organigramme.

Comment s'expliquer qu'une collectivité de la taille de la CAPB, avec un enjeu aussi important que représente la mobilité sur notre territoire, puisse se passer pendant des mois d'une direction générale.

Depuis des semaines, toute la responsabilité des fonctionnements repose sur les épaules des collègues évoluant sur les postes de la direction adjointe. Ils/elles ont su répondre aux vacances de postes avec célérité et pragmatisme notamment dans ces périodes dramatiques que nous avons connu l'été dernier sur notre agglomération.

Il faut une fois de plus louer la capacité des agents de la CAPB à s'adapter et à répondre à leurs missions de service public.

Aujourd'hui, les collègues de ce service ont un besoin de reconnaissance et doivent avoir des réponses quant à l'arrivée de leurs nouveaux collègues.

Avez-vous des informations sur les recrutements sur les postes de direction au sein de cette DGA ?

Par ailleurs la Cfdt a écrit au Président Etchegaray en septembre dernier pour s'étonner de la possibilité d'un transfert des agents de la DGA mobilité vers le syndicat des mobilités.

Où en est ce projet ?

2/ Pôle petite enfance > Poste de direction

Nous réitérons notre point d'alerte sur les postes de direction dans les crèches communautaires.

Depuis 4 ans que la CAPB existe, sur 10 postes de direction existants, le constat est édifiant :

- 4 départs des postes de directions (Cambo – Alos – Espelette – St Pierre d'Irube)
- 1 arrêt de travail long
- 2 arrêts de travail pour de la souffrance au travail

La Cfdt a déjà évoqué ce sujet durant nos temps d'échanges. A ce jour nous n'avons pas connaissance qu'un début de réflexion ait été porté sur ces postes.

La Cfdt portera cette thématique dans les mois à venir.

Aussi pouvez-vous nous indiquer si ce sujet fera l'objet d'un travail ou d'une réflexion spécifique ?

3/ DGA PCVD > Tournée du soir /cartons ville de Bayonne/Biarritz et St Jean de Luz

Un courrier sur le sujet a été envoyé aux élu.e.s communautaires et communaux en rapport aux tournées du soir des O.M et des cartons sur les villes de Bayonne, Biarritz et St Jean de Luz.

La Cfdt a transmis un visuel d'appui assez édifiant.

A ce jour nous n'avons eu aucun retour sur ce courrier de la part des élu.e.s.

Pourtant il nous semble avoir lu une volonté de bienveillance affichée par Monsieur le DGS dans la lettre d'actualité de février.

Un premier niveau de bienveillance dans le cadre du dialogue social pourrait se caractériser par intimer l'idée aux membres de l'exécutif de répondre aux représentants du personnels quand ces derniers les saisissent de problématiques impactant la qualité de vie des agents.

Que faut-il qu'il se passe pour avoir des réponses ?

Qu'un enfant passe sous les roues d'une BOM de 23 tonnes sur le carreau des halles à Bayonne un soir d'été où les terrasses sont bondées ?

4/ CIAS Pays Basque : Paiement des heures complémentaires

La Cfdt avait écrit au Président de la CAPB et du CIAS Pays Basque en octobre 2020 pour demander que le décret du 15 mai 2020 soit adopté et face l'objet d'une délibération dans les deux collectivités citées auparavant.

Nous avons pris connaissance qu'à partir du 1^{er} mai, la CAPB rémunérera les heures complémentaires comme le prévoit le décret dédié. Nous nous en félicitons !

Notre satisfaction aurait été entière si le CIAS Pays Basque avait été destinataire d'une décision similaire pour ses agents, or à ce jour ce n'est pas encore le cas.

Au regard du cahier revendicatif que la Cfdt porte pour la CIAS PB, la mise en place de ce décret est une de nos priorités.

Même si un des sujets importants pour la Cfdt est la dé-précarisation des agents sociaux de cet établissement, le paiement des heures complémentaires majorées, comme le prévoit le décret, sera un plus en termes de pouvoir d'achat.

Aussi nous demandons qu'une analyse d'impact du coût de la mise en œuvre de cette revalorisation salariale soit portée à la connaissance des représentants du personnel lors des prochains échanges de dialogue social.

5/ Formation en distanciel

Nous avons validé lors de notre dernier CT le règlement de formation pour la CAPB.

Des questions néanmoins demeurent.

Nous souhaitons porter à votre connaissance une problématique rattachée aux formations en distanciel.

En effet le CNFPT, depuis la crise sanitaire, a mis en place des formations en distanciel.

Au vu de la crise actuelle, il est fort à parier que ces fonctionnements perdurent dans le temps.

Aussi nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

Quels sont les cadres logistiques mis à disposition par la CAPB afin d'assurer à nos agent.e.s des conditions optimums pour suivre leurs formations en distanciel ?

Comment se déroulent, dans le cadre des préparations aux examens ou concours, les temps dédiés aux devoirs sur table ?

Comment s'articulent les temps de formations avec les temps de travail lorsque la session de formation n'empiète que sur une partie de la journée de l'agent. e en distanciel ?

6/ Agression en déchetterie

Une information nous a été rapportée sur un fait grave d'agression qui se serait produit à l'encontre d'un collègue d'une déchetterie.

Si ce fait est avéré cela est extrêmement grave.

Depuis des mois, des faits plus ou moins délictueux ou des difficultés relationnelles avec les usagers nous sont exposés.

Depuis plusieurs mois la Cfdt demande qu'un groupe de travail thématique sur les déchetteries soit réactivé. A ce jour sans succès.

Pouvez nous confirmer l'agression dont aurait été victime un de nos collègues ?

Si tel est le cas comment se fait-il que les membres du CHSCT n'aient pas été avertis en temps utile de cet évènement indésirable ?

Les élu.e.s représentants du personnel Cfdt.



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.